

**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 06/02/2020****DEMANDEUR :**

<b>LIEU :</b>	Rue Josse Impens 79 - Rue Josse Impens 81 - 8
<b>OBJET :</b>	Exploitation d'un parking
<b>SITUATION :</b>	AU PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
	AUTRE : -
<b>ENQUETE :</b>	du 13/01/2020 au 27/01/2020
<b>REACTIONS :</b>	0

**La Commission entend :** -**La Commission émet l'avis suivant à huis clos :**

- 1) Considérant que le projet vise à l'exploitation d'un parking ;
- 2) Vu le permis d'environnement de classe 1B du 20/01/1995 pour une durée de 10 ans autorisant l'exploitation d'un parking couvert de 30 emplacements dans un immeuble de logements ;
- 3) Vu la prolongation du permis d'environnement de classe 1B du 15/12/2004 pour une période de 15 ans autorisant l'exploitation d'un parking couvert de 30 emplacements dans un immeuble de logements ;
- 4) Considérant que la présente demande porte sur le renouvellement du permis d'environnement visant à poursuivre l'exploitation des installations existantes (parking couvert de 30 emplacements dans un immeuble de logements) ;
- 5) Considérant que les précédents permis d'environnement relevaient de la compétence régionale et étaient traités par Bruxelles Environnement pour une installation de classe 1B, la présente demande est traitée par leur service ; qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle OPE la prochaine demande de permis sera traitée par la commune comme classe 2 ;
- 6) Considérant que le parking de l'immeuble est situé en zone d'habitation à prédominance résidentielle au PRAS (zone 1) ;
- 7) Considérant que le parking est situé au rez de chaussée en intérieur d'ilot ;
- 8) Considérant que le SIAMU a émis un avis favorable en date du 03/07/2019 (ref. CI.1980.5031/5/PK/ms) ;
- 9) Considérant que le parking dispose de moyens de lutte contre le feu (4 extincteurs) et d'un contrat d'entretien pour ceux-ci ;
- 10) Considérant que les installations électriques ont été vérifiées en date du 13/11/2019 et jugées conformes au RGIE ;
- 11) Attendu qu'il n'y a eu aucune remarque lors de l'enquête publique ayant eu lieu du 13/01/2020 au 27/01/2020 ;

**AVIS FAVORABLE unanime A CONDITION DE :**

- respecter les remarques du SIAMU ;
- respecter les normes de bruit prévu en zone 1 du PRAS ;

**Abstention(s) : Néant**

*Abréviations : OPE = Ordonnance permis d'environnement / RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme*

Eric DE LEEUW, *Président,*

Benjamin WILLEMS, *Représentant de la Commune,*

Mélissa VAN VLOTEN, *Représentante de la Commune,*

Benjamin LEMMENS, *Représentant de BUP-Direction de l'Urbanisme,*

Catherine DE GREEF, *Représentante de BUP-Direction des Monuments et Sites,*

Marie FOSSET, *Représentante de Bruxelles Environnement,*

Guy VAN REEPINGEN, *Secrétaire,*